

DELIBERATION N° 251-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

Vu, la délibération n° 62-22 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant les évolutions techniques et organisationnelles du service déchets, à savoir :

- Le passage à la collecte en multi-matériaux au 1^{er} juillet 2024 ;
- La modification du dispositif de collecte des cartons des professionnels ;
- L'exploitation d'un système de contrôle d'accès à l'entrée des déchetteries à compter du 1^{er} mars 2026 ;

Madame la Présidente propose d'actualiser le règlement de collecte afin d'assurer sa conformité au fonctionnement actuel et futur du service déchets.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté le 31 mars 2022 est modifié pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Le document mis à jour est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du 31 mars 2022 ;
- ➔ **ACTE** la révision du règlement de collecte telle que détaillée ci-dessus au 1^{er} janvier 2026, intégrant notamment les modifications suivantes :
- Ajustements liés au passage en multi-matériaux ;
- Adaptation des dispositions relatives aux cartons des professionnels désormais collectés dans les colonnes jaunes ;
- Création d'un nouvel article 6.3.1 « Accès aux déchetteries, barrière à l'entrée », instaurant un système de contrôle d'accès réservé aux administrés du territoire à compter du 1^{er} mars 2026 ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

